

Activités enfance jeunesse SIAJE - ETE 2024

FICHE INSCRIPTION MINI-SEJOURS : 7/9 ANS 10/15 ANS



Syndicat Intercommunal
Animation Jeunesse-Enfance
Hiré, La Fresnais,
St Méloir des Ondes

ENFANT

Nom

Prénom

Date de naissance :

Fille Garçon

RESPONSABLE LEGAL

Parent 1

NOM

PRENOM

Adresse

CP Ville

portable

professionnel

Email :

Parent 2

NOM

PRENOM

Adresse

CP Ville

portable

professionnel

Email :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N°allocataire CAF : _____ ou N° allocataire MSA : _____ (obligatoire)

Garde alternée : oui non Destinataire de la facture si garde alternée : parent 1 parent 2

Nom et N° d'assurance extra- scolaire en cours : _____ (copie obligatoire)

AUTORISATIONS

Autorise N'autorise pas l'enfant à être filmé ou photographié

Autorise N'autorise pas la direction à diffuser les clichés pour des articles de presse, documents de communication interne

Autorise N'autorise pas l'enfant à être véhiculé en mini bus de l'accueil de loisirs ou en bus (prestataire)

Autorise N'autorise pas la direction de l'accueil de loisirs à consulter CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) CAF pour le quotient familial

Autorise N'autorise pas à se baigner sous surveillance - sait il (elle) nager ? Oui non

En cas de jugement de divorce pour la garde d'enfant, nous fournir un document officiel

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Vaccinations

Vaccins	Date	Rappel
Diphtérie		
Tétanos		
Poliomyélite		
Coqueluche		
Haemophilus		
ROR		
Hépatite B		
Pneumocoque		
BCG		
Autres (préciser)		

Remplir le tableau ou joindre la copie des vaccins. Si votre enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical.

Allergies

Préciser :

Si allergie alimentaire, fournir un certificat médical d'un allergologue ou médecin spécialiste précisant les allergènes identifiés et la gravité de l'allergie de l'enfant.

Recommandations des parents

L'enfant porte t'il

des lunettes oui non

un appareil auditif oui non

un appareil dentaire oui non

des semelles orthopédiques oui non

L'enfant

a-t-il des difficultés de sommeil oui non

a-t-il des problèmes d'énurésie nocturne oui non

fait-il la sieste oui non

PAI et accompagnement spécifique (facultatif si non concerné)

Votre enfant a-t-il besoin d'un accompagnement médical ? (diabète, hémophilie, asthme...) oui non

Préciser :

Votre enfant a-t-il besoin d'un accompagnement médical ? (handicap ou autre) oui non

Préciser :

Votre enfant a-t-il une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ? Oui non

Recevez-vous l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ? Oui non

Un Projet d'Accueil Individualisé existe-t-il pour votre enfant ? Oui non

Fournir une copie avec le protocole à suivre et prendre contact avec le responsable de l'accueil de loisirs

06.30.86.20.48 OU 06.31.96.02.15

Observations Particulières

Je soussigné (e) (nom et prénom) responsable légal de l'enfant,
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires liées à l'état de mon enfant, en cas d'accident.

SIGNATURE OBLIGATOIRE précédée de la mention « lu et approuvé »



Syndicat Intercommunal
Animation Jeunesse-Enfance
Hirel, La Fresnais,
St Méloir des Ondes

Activités enfance jeunesse SIAJE ETE 2024

REGLEMENT INTERIEUR MINI-SEJOUR

Date et lieu :

Du 9 au 12 juillet à Bains- Sur-Oust et du 29 juillet au 1 août pour les 10-15 ans.

Du 23 au 26 juillet à Jugon-Les-Lacs pour les 7-9 ans.

Le déplacement se fera en mini bus jusqu'au lieu du séjour

Les Activités et l'encadrement :

Les activités seront adaptées à chaque tranche d'âge. Les enfants seront encadrés par deux animateurs du SIAJE qualifiés, l'un d'entr'eux surveillant de baignade pour l'activité au parc aquatique. Ils animeront aussi les temps libres et de vie quotidienne. Les activités via cordata, tir à l'arc, VTT, Kayak, grimpe d'arbres, voile, fun arc, escalade, course d'orientation, sarbacane et pêche seront encadrées par des animateurs brevetés dans la discipline sur les sites.

Restauration et hébergement :

Les repas seront confectionnés par le groupe en gestion libre. L'hébergement se fera sous tente.

Inscription : 15 places par séjour

1- Remplir le nouveau dossier d'inscription mini séjour 2024 (en ligne le jeudi 11 avril à 17 heures) et nous le retourner par mail dûment rempli accompagné des pièces complémentaires (assurance extra-scolaire, copie des vaccins, brevet de natation et attestation CAF pour l'aide « VACAF »).

2- En retour, un mail vous sera adressé. Vous aurez alors l'autorisation d'accéder à l'inscription (sur le portail famille, onglet préinscrire puis groupe mini-séjour)

3- Une fois l'inscription validée par nos services, une facture vous sera envoyée. Votre inscription sera définitive dès lors que le séjour sera soldé. **Une inscription effectuée sur le portail famille est définitive (ne peut pas être modifiée ou annulée) et est facturée.**

Facturation : la facture pourra être acquittée en numéraire, par ticket CESU ou par chèque vacances.

Le règlement par virement ou prélèvement bancaire via le portail famille est privilégié. Les chèques bancaires ne sont plus acceptés. Le paiement peut se faire en plusieurs versements. INFO VACAF à ajouter peut être

Organisation pratique :

Un document vous sera transmis avec les informations nécessaires à la bonne préparation du séjour : trousseau, lieu et horaire de départ et d'arrivée fin juin. Les jeux vidéo, téléphones et appareils photos ne seront pas autorisés.

Assurance :

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du centre durant les activités, cependant le SIAJE informe les responsables légaux des mineurs concernés, leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent (réf Art.L227-5 du code de l'action sociale et de la famille)

Santé et accident :

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments à un enfant. Si votre enfant a un traitement médical, il faut obligatoirement nous fournir la prescription médicale indiquant la posologie de chaque médicament, signée du médecin.

En cas d'accident, le responsable légal est contacté. S'il n'est pas joignable, le directeur (trice) de l'accueil de loisirs suivra les directives de l'équipe médicale (pompiers, SAMU, ...) et prendra toutes les mesures nécessaires liées à l'état de l'enfant ou du jeune.

Sanction :

En cas de non-respect des règles de vie, des autres enfants, des adultes encadrants ou du matériel, l'équipe de direction se réserve le droit de rapatrier un enfant.

Nom et prénom :

Pour l'enfant :

Fait à

Signature des parents « lu et approuvé »

Le